

# **Rapport 2010 de la CPPC**

## **(commission paritaire professionnelle cantonale)**

Permettez-moi un petit rappel :

D'une part 2010 est l'année CCT : révision, refonte, adaptations aux nouveaux besoins et exigences de l'Etat, pour finaliser le travail avec entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

D'autre part, la CPPC a les attributions suivantes :

- elle se prononce sur l'interprétation de la CCT;
- elle aide à prévenir ou à régler tout conflit individuel ou collectif surgissant dans le cadre de l'interprétation de la CCT;
- elle établit une jurisprudence lorsque la décision a un caractère général ;
- elle informe les directions et les commissions du personnel des décisions ayant un caractère général ;
- elle peut proposer en tout temps des modifications de la CCT aux parties contractantes ;
- elle tient à jour les documents de la CCT et se dote des outils nécessaires à l'information ;
- elle veille à l'application de la CCT dans les établissements qui y sont soumis ;
- elle tient à disposition des directions la législation en lien avec la présente CCT.

La CPPC vit et travaille au travers et pour la CCT.

La CPPC s'est réunies 7 fois sous la présidence de Daniel Domjan, directeur de Foyer-Handicap Neuchâtel. C'est, pour Monsieur Domjan, sa dernière année au sein de cette commission, ayant décidé de bénéficier du droit à la retraite début 2011.

Qui dit séances CPPC dit autant de séances de préparation intenses et efficaces pour les représentants des employés.

Comme l'année passée, les demandes de reconnaissance pour l'attribution d'échelons supplémentaires ont été notre principale activité. Les sujets étaient variés, traitant de questions de frais de parking, de se déterminer ou pas concernant les 3 jours de congés accordés aux employés de l'Etat, de reconnaissance de formation acquise à l'étranger, de la pertinence et concordance des items de la grille des diplômes et des équivalences, de congé maternité et adoption.

D'autre part, les délégués se sont rendus sur certains lieux de travail, afin de rencontrer les employés. Un sujet important a été la création d'un secrétariat général, ceci afin de répondre aux besoins et demandes toujours plus conséquentes et exigeantes.

Il faut relever la qualité de collaboration de tous les partenaires réunis autour de la table de négociation. Le travail est conséquent et les débats intenses. Les connaissances et la maîtrise des sujets sont les points forts de notre secrétaire Anne Bourquardt. Notre présidente Françoise Jaquet a été présente et efficace sur tous les sujets, défendant la cause des travailleurs avec obstination.

Ce travail au sein de la CPPC est enrichissant. Au travers des échanges, des confrontations afin de trouver un terrain d'entente, c'est tout le monde du travail social ainsi que des bénéficiaires qui s'en trouvent améliorés.

Merci à tous les membres et suppléants pour leur engagement.

Gérard Lebet